

Conseil d'Administration
Séance du 22 janvier 2026 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER		X	Jean-Marc VIAL
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN		X	

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Directrice du CIAS Grand Lac

Muriel BORRELY-DUBINI

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Olivier VERDENAL

Directeur financier

Aurore FRAISSE

Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16.01.2026

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 22 janvier 2026 a été transmis le 16 janvier 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 22 janvier 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

la Secrétaire de Séance;
Brigitte BARLET



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260122-DELIB225-DE
Date de réception préfecture : 23/01/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecourts.fr.



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2026

Exécutoire le : 23 JAN. 2026

Publiée/notifiée le : 23 JAN. 2026

Visée le : 23 JAN. 2026

RESSOURCES HUMAINES

Création des emplois pour accroissement temporaire d'activité au titre de l'année 2026

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant.

Afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé de créer les emplois suivants pour l'année 2026 en application de l'article 332-23 1^o du code général de la fonction publique.

Pour les agents contractuels recrutés pour faire face un à accroissement temporaire d'activité sur la base de l'article 332-23 1^o du code général de la fonction publique, la durée ne peut excéder 12 mois ou 18 mois consécutifs en cas de renouvellement.

Emploi pour accroissement temporaire d'activité :

- 1 poste d'IDEC relevant du cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux pour l'EHPAD « Les Fontanettes »

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents sont inscrits au budget primitif, chapitre 012.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la création de l'emploi ci-dessus détaillé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents, y compris les contrats de recrutement.

Aix-les-Bains, le 22 janvier 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 16
- Votants : 16
- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



La secrétaire de séance,
Brigitte BARLET

Accusé de réception en préfecture
23-267303428-20260122-DELIB231-DE
Date de réception préfecture : 23/01/2026

Acte à classer

DELIB231

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-01-23T09-07-33.00 (MI267041268)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20260122-DELIB231-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Création des emplois pour accroissement temporaire d'activité au titre de l'année 2026 - -

Date de décision : 22/01/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte :

7

[DELIB_Emplois_temporaires_2026...](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[2026-01-22 Page de garde](#) Type PJ : 99_DE - Délibération

[Conseil
d'administration.PDF](#)



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/01/26 à 09:07

Par BORRELY DUBINI ID Muriel

Transmis

Date 23/01/26 à 09:07

Par BORRELY DUBINI ID Muriel

Accusé de réception

Date 23/01/26 à 09:13